

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025
20H30
A LA MAIRIE

(Séance publique)

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES.

Absents : Jean-Bernard ROUZOUL, Rémi PATTE, Angéline ROUSSEL.

Procurations : Jean-Bernard ROUZOUL à Patrick MORCRETTE
Rémi PATTE à Gérard PAGES

Votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H33.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025,
- 2) Point d'étape procédure de régularisation des sépultures,
- 3) Point d'information personnel communal,
- 4) Création de poste,
- 5) Lancement chantier RD 618 phase 1,
- 6) Approbation charte PNR PA,
- 7) Lancement enquête publique réserve souterraine,
- 8) Point d'étape PLUi h,
- 9) Point d'avancement travaux bâtiments et voirie,
- 10) Point d'information suivi budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations intercommunales infos avancement RPI,
Informations Communales point d'infos affaires domaniales,
Questions diverses des élus.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- 11) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.



1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 juin 2025 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin dernier, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus :

Monsieur Pialat demande à ce que la formulation « élus d'opposition » soit modifiée et remplacée par « Conseillers qui s'opposent », le procès-verbal est soumis au vote avec prise compte de cette modification :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

2) Point d'étape procédure de régularisation des sépultures :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans un programme de restructuration et de mise en conformité des cimetières communaux avec l'assistance d'un groupe spécialisé « ELABOR ».

Dans ce cadre, et après une réunion publique d'information, le service ingénierie du groupe ELABOR a réalisé une étude sur la situation géographique, administrative et juridique de nos deux cimetières de Saurat et de Prat Communal. Une synthèse et des répertoires des emplacements géoréférencés et classés ont été établis et nous ont été livrés.

Nous avons débuté, depuis le 28 juillet 2025, la procédure de régularisation, avant reprise, des tombes en terrain commun. Elle a pour but de régulariser la situation des tombes existantes sans concession, indépendamment de leur état visuel (bon état ou ayant cessé d'être entretenues), qui relèvent du régime du « terrain commun ». Au terme de cette procédure, la commune ordonnera la reprise des tombes dont la situation n'aura pas été régularisée par les familles dans le délai imparti. Ce délai est fixé au 31 décembre 2025.

Cette procédure s'articule selon plusieurs étapes :

- Acter d'une délibération de cadrage qui fixe les conditions de régularisation et la date butoir qui marque la fin de la procédure, (Délibération N° 2025-041 du 23 juin 2025),
- Réaliser des vérifications préalables par la commune auprès des familles, ou d'organismes comme l'office national des anciens combattants, des concessions dont les liens avec les emplacements restent indécis ou n'ont pas pu être établis, (c'est ce qui est en cours)
- Communiquer et informer les familles sur cette procédure, (au 31 août, une cinquantaine de familles a pris contact avec la mairie),
- Recevoir les familles concernées en mairie pour chercher une solution de régularisation (achat, exhumation ou abandon),
- Au terme du délai fixé, prendre un arrêté de reprise.

Monsieur le Maire demande aux familles concernées de bien vérifier l'emplacement de la sépulture familiale et de prendre le temps de rechercher tous les documents ou actes qui pourraient contribuer à régulariser la sépulture familiale. Neuf fois sur dix, la régularisation s'effectue sans problème.

Le Conseil Municipal débat mais ne vote pas.

3) Point d'information personnel communal :

Monsieur le Maire rappelle que les problématiques de ressources humaines sont de plus en plus fréquentes et délicates sur une commune comme Saurat.

L'activité du secrétariat de Mairie est dense et complexe, les citoyens sont trop souvent agressifs et désemparés, la Mairie étant le seul service public de proximité qui les accueille facilement.

Or la Mairie ne peut pas tout résoudre, bien au contraire, compte tenu des compétences qui lui sont dévolues, des moyens affectés et des procédures qui lui sont imposées longues et complexes. Tout cela génère beaucoup de stress auprès des employés et ce, bien que nous ayons recruté un renfort depuis près de deux ans maintenant.



Le personnel de l'école est au complet et efficace mais les absences pour formation ou maladie sont délicates à gérer compte tenu des spécificités des métiers des agents de l'école.

Au service technique, bien que nous ayons pas mal de moyens, c'est l'état d'esprit de certains agents qui génère des dysfonctionnements et du stress pour leurs collègues et pour les élus.

Les absences de personnel peuvent être lourdes de conséquences dans les services spécialisés et dans les équipes à faible effectif. Or des « autorisations spéciales d'absence » prévues par le Code Général de la Fonction Publique permettent à l'agent de s'absenter de son service alors qu'il aurait dû exercer ses fonctions, lorsque les circonstances le justifient.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, à la demande du Centre de Gestion de l'Ariège et du Comité Social Territorial, de prendre une délibération fixant la nature et la durée des « autorisations spéciales d'absence » autorisées.

S'ensuit la lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Création de poste :

Suite à la réussite à l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par Madame Marjolaine Contassot, secrétaire de mairie, il est proposé, pour permettre son avancement, de créer un emploi correspondant à ce nouveau grade et de conserver temporairement l'emploi correspondant à l'ancien grade. Suit la lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Lancement chantier RD 618 phase 1 :

Dans le cadre du projet d'aménagement et de mise en sécurité de la route départementale RD 618 dans la traversée de Saurat, le maître d'œuvre a lancé un appel d'offres pour la tranche 1 qui doit être réalisé en 2025. Après réception et analyse des offres et après avis de la commission d'appel d'offre réunie ce jour, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise « AZUARA » de Ornolac pour un montant de 355 190 € HT soit 426 228,60 TTC et d'autoriser les travaux sous réserves d'obtenir les subventions demandées.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

6) Approbation charte PNR PA :

Après plusieurs années de travail, la Charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR PA) entre dans la phase finale des approbations par les collectivités locales après avoir reçu les avis favorables des tutelles concernées.

Il est donc demandé aux Conseillers Municipaux d'approuver cette charte en précisant que cette approbation vaut adhésion de la Commune au Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. La Commune de Saurat est membre du PNR PA depuis sa création et souhaite le rester.

Après lecture du projet de délibération, le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0



7) Lancement enquête publique réserve souterraine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de « Réserve Naturelle Nationale Souterraine » du 22 septembre au 24 octobre 2025. L'avis correspondant sera affiché dès le 2 septembre. Dans le cadre de cette enquête, une réunion publique est organisée à Saint Girons le 11 septembre prochain à 18 h.

Il est rappelé que la Commune est concernée par le site de Siech et que des parcelles privées et publiques font partie du périmètre d'études. Les propriétaires de ces parcelles reçoivent un courrier les informant de cette procédure.

Le Conseil Municipal débat mais ne vote pas.

8) Point d'étape PLUi

Les travaux se poursuivent et l'arrêt du PLUi est programmé pour octobre ou novembre 2025. Comme cela a été indiqué aux Conseillers Municipaux, les propositions des communes portant sur le zonage, le projet de règlement et les changements de destination sont analysées par le bureau d'étude et devraient être adoptées par un comité de pilotage qui se tiendra le 12 septembre prochain à la Communauté des Communes du Pays de Tarascon. Les élus sont une nouvelle fois invités à donner leur avis sur ces projets disponibles uniquement en Mairie et non publics car non stabilisés. Le Conseil Municipal débat mais ne vote pas.

9) Point d'avancement travaux bâtiments et voirie :

Monsieur Le Maire rappelle que plusieurs chantiers sont en cours de réalisation ou vont l'être prochainement :

- Les travaux de la salle André Laborde se terminent : la réception du chantier est programmée pour le 5 septembre, la salle sera utilisable après cette date : le système chauffage climatisation est installé, l'électricité est au point, la peinture et les sols sont terminés. Le montant total des travaux va s'établir à 110 762,62 €HT soit 132 915,14 TTC. Les subventions demandées s'élevaient à 45 520 €, nous avons obtenu 50 794 €, il reste 3 970 € en attente de notification, ce qui représentera au total soit environ 49 % du coût total hors taxes.
- Les travaux d'installation d'un atelier d'artisanat d'art en face la chapelle bleue sont en cours d'achèvement. Le raccordement à l'électricité et quelques travaux de menuiseries sont à terminer. La location devrait débuter en octobre.
- Le pont sur l'Arse à l'arrivée du Sentier des Vignes a fait l'objet de travaux de remise en état sous la forme d'une passerelle bois réalisée par les employés de la commune en régie.
- Le programme voirie 2025 sous MOE Communauté des Communes du Pays de Tarascon a été attribué à l'entreprise Rescanières après appel d'offre, pour un montant de 63 906 €HT.

Le Conseil Municipal ne vote pas.

10) Point d'information suivi budgétaire :

Les résultats comptables à la fin août font apparaître **489 609,56 €** de dépenses en fonctionnement alors que les recettes de fonctionnement atteignent seulement **557 207,23 €**.

Attention : ces résultats sont partiels car, au mois d'août, de nombreuses factures n'ont pas été comptabilisées et des recettes n'ont pas été enregistrées.

Coté investissement, les résultats comptables à la fin août font apparaître **304 903,72 €** en dépenses et **718 410,08 €** en recettes.

Le Conseil Municipal débat mais ne vote pas.



11) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon :

Monsieur le Maire rappelle les propositions de modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon qui portent essentiellement sur le changement d'adresse du siège et quelques adaptations des missions du Coordonnateur des politiques éducatives locales.

Après débat et lecture du projet de délibération, le Conseil Municipal vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Point d'information intercommunales et informations avancement RPI :

SMECTOM : La TEOMI est effective depuis le 1^{er} janvier 2025, les feuilles d'impôts locaux qui arrivent en ce mois de septembre 2025 font apparaître une part fixe et une part variable fonction des déchets collectés en 2024. Le SMECTOM est seule habilité à expliquer, la Commune n'intervient pas dans ces calculs.

SMDEA : Une analyse plus approfondie des résultats de la consultation citoyenne a été réalisée, cela porte en particulier sur la répartition géographique des réponses, nous devrions maintenant formaliser des demandes et des propositions à transmettre pour échange au SMDEA, et ensuite nous proposerons d'organiser une réunion publique d'information dès cet automne.

Point d'informations communales et point d'informations affaires domaniales :

Travaux sur route départementale : Des travaux importants sont programmés sur les ponts du Saurat par la Direction Départementale des Routes. Les travaux sur le Pont de pierre à l'entrée de Saurat RD 618 sont terminés. Les travaux sur le pont entre Bédeilhac et Aynat RD423 nécessitent la fermeture de la route depuis le 25 août pour environ trois mois, ce qui oblige à desservir Aynat par l'ancienne route de Saurat à Aynat. A noter que les travaux préparatoires pour créer des zones de dépassement ont été en partie financés par les Communes de Saurat et de Bédeilhac.

Ecole : La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans la bonne humeur pour les élèves.

Les enseignants, les élèves, les parents d'élèves, l'ALAE et le personnel communal étaient tous au rendez-vous.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) que nous avons initié avec la Commune de Bédeilhac et la Communauté des Communes du Pays de Tarascon doit se formaliser par une lettre d'intention auprès du Directeur Départemental et ensuite par des travaux avec Bédeilhac pour mettre au point une convention.

Personnel et administration communale : Pour rappel, nous devons établir un « Document Unique » et un « Plan communal de sauvegarde ». Les Conseillers Municipaux peuvent participer à ces travaux ou faire des propositions.

Organisation logistique des festivités :

Pour rappel, une famille fait don à la Commune d'un four et d'une étuve (matériel de professionnel). Il faudrait réfléchir à l'installation pour que l'usage profite à un maximum d'associations.

La fête « La Bamboche » organisée par le nouveau Comité des Fêtes a été très appréciée par tous. Félicitations et un grand merci aux membres du comité et à tous les bénévoles.

Participation à la démocratie :

Pour rappel : Nous continuons à développer et faire évoluer la démocratie participative sur notre Commune. Depuis la mise en place du Conseil Citoyen actuellement en sommeil, nous favorisons les réunions publiques et les actions citoyennes en tous genres. L'aménagement du territoire (PLU, PLUih, ...) l'administration des cimetières, l'eau et les festivités font l'objet, dans la mesure du possible, de réunions publiques et/ou de travaux en commission municipales, parfois même de consultations citoyennes ouvertes aux citoyens.



Pour rappel :

- La procédure de restructuration et de mise en conformité des cimetières communaux a débuté par une réunion publique et va se poursuivre dans les mois à venir par une information et une consultation des familles concernées par la régularisation des tombes cf point 2 de l'ordre du jour
- La consultation sur le schéma communal de distribution d'eau potable se termine, et devrait être suivie de débats.
- En septembre 2024, nous avons décidé du recensement des chemins ruraux tel que proposé par la loi « 3DS ». Nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet lors des permanences du samedi ou lors de vente de parcelles. Nous lançons la phase de consultation du public sur ce sujet dès le début juin et jusqu'en septembre. Nous mettons à disposition un système de type carte consultable en mairie et sur le site de la commune.

Ces premières actions en matière de participation à la démocratie sont encourageantes, nous maintenons nos efforts dans ce sens et nous recherchons toujours des volontaires parmi les élus ou parmi les citoyens pour poursuivre et animer avec nous ces démarches citoyennes.

A ce propos, je demande dans un premier temps aux Conseillers Municipaux de bien vouloir réfléchir et formaliser leurs ressentis, les actions qu'ils ont portées pendant la mandature ou même les difficultés rencontrées, pour que nous puissions dès cet automne prochain établir un bilan.

Communication :

« La Feuille » N° 58 est en préparation, elle doit être distribuée pour la Toussaints.

Film :

Un film intitulé « Le Royaume des aveugles » est en préparation par Mr François Robic. Il sera tourné en partie à Saurat les 23 et 24 septembre prochains. Un appel à figurants a été lancé et la municipalité participe en mettant à disposition des salles, des parkings et du mobilier.

Questions diverses des élus :

La séance du conseil municipal est close à 22 h 40

Le secrétaire de séance



Le Maire

